



● **ALSACE**

Espace Européen de l'Entreprise
30 avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim
Tél. : 03 88 19 79 79
Fax : 03 88 19 60 65

● **AQUITAINE**

353 bd du Président Wilson
33200 Bordeaux
Tél. : 05 57 22 57 22
Fax : 05 57 22 57 20

● **AUVERGNE**

1 avenue de Cottages
Centre Victoire - BP 358
63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 29 42 00
Fax : 04 73 29 42 09

● **BOURGOGNE**

46 bd de la Marne - BP 56721
21067 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 28 81 00
Fax : 03 80 28 81 01

● **BRETAGNE**

Contour Antoine de St-Exupéry
Campus de Ker Lann - 35170 Bruz
Tél. : 02 23 50 15 15
Fax : 02 23 50 15 00

● **CENTRE**

5 rue de la Lionne
45000 Orléans
Tél. : 02 38 68 03 32
Fax : 02 38 68 01 07

● **CHAMPAGNE-ARDENNE**

42 rue Titon
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 68 10 55
Fax : 03 26 66 88 06

● **CORSE**

Chemin de la Sposata
Lieu dit Bacciochi - 20090 Ajaccio
Tél. : 04 95 23 53 00
Fax : 04 95 23 53 03

● **FRANCHE-COMTÉ**

Valparc - Espace Valentin Est
25048 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 47 45 50
Fax : 03 81 53 45 31

● **ILE-DE-FRANCE**

7274 rue de Reuilly
75592 Paris Cedex 12
Tél. : 01 53 33 53 60
Fax : 01 53 33 53 61

● **LANGUEDOC- ROUSSILLON**

ZA Castelnaud 2000
65 av. Clément Ader
CS 60006
34173 Castelnaud-le-Lez Cedex
Tél. : 04 67 02 68 40
Fax : 04 67 79 50 08

● **LIMOUSIN**

14 rue de Belfort
87100 Limoges
Tél. : 05 55 79 45 02
Fax : 05 55 79 30 29

● **LORRAINE**

2 rue Augustin Fresnel
57082 Metz Cedex 3
Tél. : 03 87 20 36 80
Fax : 03 87 75 41 79

● **MIDI-PYRÉNÉES**

59 ter Chemin Verdale
31240 Saint-Jean
Tél. : 05 62 22 94 22
Fax : 05 62 22 94 30

● **NORD/PAS-DE-CALAIS**

9 rue Léon Trullin - BP 114
59001 Lille Cedex
Tél. : 03 20 14 96 14
Fax : 03 20 55 51 92

● **BASSE-NORMANDIE**

10/14 rue Claude Bloch
BP 15205 - 14074 Caen Cedex
Tél. : 02 31 95 42 00
Fax : 02 31 95 99 30

● **HAUTE-NORMANDIE**

5 av. de Caen - BP 1153
76176 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 32 18 06 40
Fax : 02 32 18 06 49

● **PAYS-DE-LA-LOIRE**

6 Bd des Pâturaux
44980 Sainte-Luce-sur-Loire
Tél. : 02 51 13 31 31
Fax : 02 51 13 31 30

● **PICARDIE**

Cité des Métiers - 80440 Boves
Tél. : 03 60 12 72 00
Fax : 03 60 12 72 07

● **POITOU-CHARENTES**

13 Place Charles-De-Gaulle
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 70 52
Fax : 05 49 60 72 80

● **PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR**

87 bd Périer - 13008 Marseille
Tél. : 04 96 10 05 40
Fax : 04 96 10 05 49

● **RHÔNE-ALPES**

Central Parc 1
119 boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne
Tél. : 04 72 44 13 30
Fax : 04 78 89 93 73

● **COIREM DOM-TOM**

12 av. Marceau
75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00
Fax : 01 47 20 34 48

Accompagner les entreprises artisanales



Développement international



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS

12 avenue Marceau - 75008 Paris - Tél. : +33 1 44 43 10 00 - Télécopie : +33 1 47 20 34 48
Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcm.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36

0 15 € TTC / MN



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Quel service pour accompagner les entreprises artisanales à l'international ?

L'artisanat exporte

L'Artisanat représente avec ses 920 000 entreprises un acteur majeur de l'économie française. Le montant des exportations des entreprises artisanales est supérieur à six milliards d'euros par an, chiffre n'intégrant pas les opérations pour les entreprises dont le commerce intra-communautaire est inférieur à 150 000 euros. Le nombre d'emplois induit par les exportations dépasse les 50 000 emplois. Il s'agit d'une réalité économique que les chambres de métiers et de l'artisanat souhaitent soutenir et renforcer.

Les chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent à l'export

L'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat ont pour mission d'accompagner le développement des entreprises artisanales notamment à l'international. Le réseau a mis en place un dispositif qui permet d'assurer une synergie et un partage des compétences des chambres de métiers et de l'artisanat en matière de développement international.

Cinq cents entreprises artisanales accompagnées par an à l'international par les chambres de métiers et de l'artisanat

Quels secteurs de l'artisanat exportent ?

Métiers d'art (habitat/décoration et arts de la table, restauration du patrimoine, facture instrumentale, etc.), agroalimentaire et alimentaire biologique, production (sous-traitance industrielle et mécanique), nautisme et équipement pour la plaisance, filière équine, cosmétique et produits de bien-être, prothésistes dentaires...

Quelles sont les zones géographiques vers lesquelles exportent les entreprises artisanales ?

Europe (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique, Espagne, Suède, Suisse) Maghreb (Tunisie, Maroc), Moyen Orient (Emirats Arabes Unis, Qatar), Russie, Chine, Japon, Etats-Unis, Canada ...

Pourquoi un accompagnement spécifique pour les entreprises artisanales ?

Les entreprises artisanales de France se caractérisent par la nature de leur activité et leur taille. Elles emploient moins de dix salariés au moment de leur création et se distinguent des entreprises de plus grande taille, le chef d'entreprise occupant simultanément de nombreuses fonctions (gestion, technique, commercial, qualité, ...). Cela limite sa disponibilité pour initier des projets de développement à l'international. Ces particularités justifient la mise en place d'un accompagnement et d'une offre de services adaptés.



Contacts utiles

Ubifrance :

<http://www.ubifrance.fr>

Coface :

<http://www.coface.fr>

Oseo :

<http://www.oseo.fr>

Les douanes :

<http://www.douane.gouv.fr>

POURQUOI ET COMMENT ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ARTISANALES A L'EXPORT ?

Les entreprises artisanales représentent un potentiel de développement à l'international. L'entreprise artisanale a une faculté de souplesse qui lui permet de s'adapter aux exigences du marché y compris à l'international. Mais pour favoriser le développement de ce levier important, elle a besoin d'un accompagnement spécifique, notamment d'un travail de préparation, de détection et de prospection en amont et un suivi adapté.

Pour répondre à ce besoin spécifique, l'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat disposent de compétences et d'un dispositif d'accompagnement.

Nos références

En moyenne les chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent 500 entreprises artisanales à l'export lors des manifestations à l'étranger dans les secteurs et pays suivants :

Secteurs : métiers d'art (facture instrumentale, habitat décoration, restauration du patrimoine), agroalimentaire et alimentaire biologique, sous-traitance industrielle et mécanique, nautisme et équipement pour la plaisance, filière équine, cosmétique et produits de bien-être, prothésistes dentaires ;

Pays : Europe (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique, Espagne, Suède, Suisse), Maghreb (Tunisie, Maroc), Moyen Orient (Emirats Arabes Unis, Qatar), Russie, Chine, Japon, Etats-Unis, Canada.

Notre dispositif d'accompagnement

Il se décline autour des objectifs suivants :

- identifier des secteurs d'activités porteurs et des zones géographiques à potentiel. Il s'agit de cibler les marchés les plus prometteurs ;
- planifier des actions, notamment des opérations nationales coordonnées et soutenues par l'APCM s'adressant à toutes les entreprises artisanales de tout le territoire ;
- inciter toutes les chambres de métiers et de l'artisanat à se porter candidates pour une ou plusieurs des actions planifiées par chaque année.

Ce dispositif est renforcé par la mise en place d'actions et d'outils de valorisation, de sensibilisation et de mutualisation de compétences. En effet, parallèlement aux opérations export, une gamme complète d'aide à l'export des entreprises artisanales est progressivement développée.

Notre fonctionnement

Notre dispositif s'appuie sur une **trentaine de conseillers export** qui assurent ou relient les actions export dans quinze régions. Un groupe de travail composé de CMA, CRMA et de l'APCM se réunit au moins deux fois par an. Il identifie, pour chaque année, des opérations export (salon, rencontres d'acheteurs, mission de prospection ...) et établit les bilans.

Comment assurer ou relier ce service dans votre chambre ?

Vous pouvez, d'ores et déjà, profiter des compétences et des ressources existantes dans les chambres de métiers et de l'artisanat. Pour être associé au réseau export, être informé des actions, participer aux planifications et retransmettre cette information à vos artisans, vous pouvez :

- désigner un contact dans votre chambre ;
- favoriser la participation de la personne contact aux réunions nationales export biennuelles et participer ainsi à la planification des opérations export annuelles ;
- diffuser les informations sur les éventuelles actions export réalisées sur l'outil suivant : <https://extranet.apcm.fr/economie/export/Enquetes/bilanExport.aspx> (mettre les identifiants habituels pour se connecter sur l'extranet de l'APCM) ;
- diffuser les informations à vos entreprises ;
- orienter les entreprises vers les régions/départements disposant d'un service export.

Contacts utiles

- **APCM :**
<http://www.artisanat.fr>

- **N° Indigo** 0 825 36 36 36
0,15 € TTC / MN
- **Ubifrance :**
<http://www.ubifrance.fr>
- **Coface :**
<http://www.coface.fr>
- **Oseo :**
<http://www.oseo.fr>
- **Les douanes :**
<http://www.douane.gouv.fr>



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

Quels services offrent les chambres de métiers et de l'artisanat ?

L'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat locales et régionales de métiers et de l'artisanat ont pour mission d'accompagner le développement des entreprises artisanales. **Dans le domaine de l'international**, votre chambre de métiers et de l'artisanat met à disposition les services suivants :

- obtenir une première information sur l'export ;
- analyser la capacité à l'export et effectuer un diagnostic export ;
- préparer une première action à l'export ;
- conseiller sur le choix d'une opération à l'export ;
- participer aux salons internationaux en France et à l'étranger, aux missions de prospection, de suivi ou aux rencontres d'acheteurs ;
- aider à la recherche de financements ;
- renseigner sur les questions de règlements douaniers ;
- assurer le suivi de vos actions export et
- proposer des formations ou des séminaires d'information.

Qui contacter ?

- ▶ **Contactez votre chambre de métiers et de l'artisanat .**

Les références

- ▶ **Des exemples d'opérations export organisées par les chambres de métiers et de l'artisanat :**
 - **Restauration du patrimoine :** participation collective au salon international DENKMAL en Allemagne qui se déroule les années paires.
 - **Habitat-déco et arts de la table :** missions de prospection et de suivi dans les Emirats Arabes Unis ou au Qatar et participation collective au salon Index à Dubaï, participation collective au salon " France des maisons à vivre", en Chine.
 - **Facture instrumentale :** rencontres d'acheteurs franco-américaines en France ou aux Etats-Unis.
 - **La production (sous-traitance) :** stand commun au forum multisectoriel Medallia dans les pays de la méditerranée.
 - **Agro-alimentaire :** organisation de rencontres d'acheteurs en France et en Allemagne.

Contacts utiles

- **APCM :**
<http://www.artisanat.fr>

- ▶ **N° Indigo 0 825 36 36 36**
0,15 € TTC / MN
- **Ubifrance :**
<http://www.ubifrance.fr>
- **Coface :**
<http://www.coface.fr>
- **Oseo :**
<http://www.oseo.fr>
- **Les douanes :**
<http://www.douane.gouv.fr>



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente